

**CHRISTELLE P.**

**Magistrat judiciaire  
Tribunal de grande instance (Nancy)**



**Pouvez-vous décrire les principales MISSIONS que vous exercez dans le cadre de votre emploi actuel ?**

Je suis magistrat judiciaire et j'exerce actuellement la fonction de vice-procureur au Tribunal de grande instance de Nancy. Je fais donc partie de l'équipe du Procureur de la République de cette juridiction et exerce donc l'action publique en son nom dans les affaires qui me sont confiées, de même que j'occupe le siège du ministère public lors des audiences. Plus particulièrement, je fais partie du service dit "de la permanence", dans le cadre du traitement en temps réel des affaires pénales, ce qui consiste à contrôler les gardes à vue, à diriger les enquêtes, à engager ou non les poursuites, et ce dans le cadre d'un contact permanent avec les policiers et gendarmes.

**Pouvez-vous nous raconter votre PARCOURS d'études et vos expériences professionnelles depuis l'obtention de votre licence ?**

J'ai obtenu ma maîtrise en droit public, puis un DEA en droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. A l'issue de ce DEA, je me suis inscrite à l'Institut d'études judiciaires de Bordeaux pour y préparer le concours d'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) que j'ai obtenu en 1999. Après les 31 mois de formation à l'ENM, j'ai pris mon premier poste de magistrat comme juge d'instruction au TGI d'Epinal en 2002. J'ai ensuite exercé essentiellement comme juge d'instruction à Epinal et à Montauban mais j'ai également exercé la fonction de juge aux affaires familiales à Nancy. Puis, après 11 ans d'exercice comme magistrat du siège, j'ai rejoint le Parquet en septembre 2013 comme vice-procureur à Nancy.

**Pouvez-vous nous indiquer ce que la LICENCE vous a apporté ?**

Elle était un préalable indispensable à l'obtention du concours d'entrée à l'ENM, pour lequel une maîtrise était exigée. Plus précisément, elle m'a permis d'acquérir des connaissances en droit public ; j'avais privilégié ces matières, qui ont constitué un apport précieux pour les épreuves de droits public bien sûr, mais aussi de culture générale et notamment par rapport aux étudiants issus des instituts d'études politiques, qui bien souvent sont avantagés par rapport aux étudiants ayant eu un parcours universitaire classique en faculté de droit sur ces matières. Or, mon parcours en droit public m'a permis de réussir ces épreuves, et donc le concours.